

Non, non et re-non: ça ne roule pas pour les enrobés et leur centrale prévue à Sart-Bernard

Porté par les entreprises Nonet et Sotraplant, le projet de centrale à tarmac a une nouvelle fois essuyé un revers. Les ministres wallons Céline Tellier et Willy Borsus ont rejeté le recours.

A.Se

Publié le 30-09-2022 à 17h43 - Mis à jour le 30-09-2022 à 17h44



Sur les fenêtres mais aussi dans les décisions à différents échelons, le non domine. ©ÉdA – Florent Marot

Le long de la N4, les 5 ha du bois Robiet ont souvent été menacés (par un complexe cinématographique, notamment, dans les années 90) mais jamais été enterrés, défrichés. Au vu des dernières décisions, il semble bien que leur dernière heure ne soit pas venue. À tous les niveaux, la réponse est négative.

À lire aussi | [Usine à tarmac à Sart-Bernard : une visite pour objectiver](#)

À lire aussi | [VIDÉO| La centrale à tarmac à Assesse amputée de 15 mètres](#)

Depuis l'introduction de sa demande de permis, au printemps 2020 (dans l'espoir de commencer les travaux courant 2021 !), l'usine à enrobés bitumeux rêvée par les entreprises Nonet et Sotraplant (sous le nom Les Enrobés Namurois), ses 9 millions€ d'investissement, sa prévision de créer 30 nouveaux emplois mais aussi de supprimer un sentier traversant le bois Robiet ont bien du mal à se faire accepter. Les arguments sont divers: l'implantation de cette "industrie lourde" en zone rurale,

à moins de 200 mètres des premières habitations, nécessitant de la déforestation et augmentant le trafic, etc.

Les affiches ont ainsi fleuri rapidement sur les fenêtres et les portes des habitants proches de l'infrastructure potentielle, comme la coordination citoyenne, entre riverains et défenseur de la nature, s'est aussi organisée avec le comité N931, bientôt rejoint par l'ASBL Covisart (comité villageois de Sart-Bernard).

Puis, ces derniers mois, les différentes instances se sont succédé. [Région](#), puis [Collège communal](#) ont statué contre le projet, en mai dernier.

Caramba, encore raté

La SA Sotraplant n'a eu d'autre choix que d'introduire un recours auprès de Céline Tellier, ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt et de la Ruralité, et de Willy Borsus, ministre wallon de l'aménagement du territoire, entre autres matières. Ce vendredi 30 septembre, les deux mandataires ont rejeté le recours.

Les deux sociétés, poussées dans leurs derniers retranchements, ont désormais 60 jours pour introduire un autre recours, auprès du Conseil d'État. Ou se résoudre à trouver un autre endroit, qui défraye moins la chronique. Avec cette difficulté que, en septembre 2020, Les Enrobés Namurois disaient ne pas avoir de plan B.